

intégrés canado-américains d'information du NORAD, à North Bay et à Colorado Springs.

2. Le coût de ces services avant 1965-1966 n'a pas été calculé de manière qu'on puisse identifier facilement cette donnée. Depuis 1965, le coût total des services d'information s'établit ainsi qu'il suit: 1965-1966, \$462,519.68; 1966-1967, \$674,707.31; 1967-1968, \$821,316.17; 1968-1969, \$872,176.00.

LES ÉMISSIONS DE RADIO-CANADA AVEC  
JOHN LENNON ET YOKO ONO

Question n° 2570—**M. Schumacher:**

1. Entre le 20 mai et le 10 juin 1969, à quelles émissions de la radio de Radio-Canada John Lennon et Yoko Ono, ou l'un et l'autre, ont-ils été invités?

2. Au cours de la même période, à quelles émissions de la télévision de Radio-Canada John Lennon et Yoko Ono, ou l'un et l'autre, ont-ils été invités?

3. Lesquelles des émissions citées en réponse au n° 1 étaient locales et lesquelles étaient transmises sur le réseau?

4. Lesquelles des émissions citées en réponse au n° 2 étaient locales, et lesquelles étaient transmises sur le réseau?

5. Quels cachets a-t-on donnés à a) John Lennon b) Yoko Ono à l'égard des émissions dont il est question aux numéros 1 et 2?

6. Combien a coûté en tout la production des émissions dont il est question aux numéros 1 et 2?

7. La Société Radio-Canada a-t-elle participé financièrement, en versant des cachets ou autrement, au voyage de Montréal à Ottawa qu'ont fait John Lennon et Yoko Ono au cours de la période précitée?

8. Quel statut John Lennon et Yoko Ono avaient-ils au Canada, aux yeux des autorités de l'immigration, durant la période en question?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** La Société Radio Canada et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'informent comme suit: 1. *As It Happens*, le 26 mai (réseau); *Radio Free Friday*, le 30 mai (réseau); *Sunday Supplement*, le 1<sup>er</sup> juin (réseau); *Action Set*, les 31 mai et 7 juin (réseau).

2. *The Way It Is*, les 1<sup>er</sup> et 8 juin (réseau); *The Day It Is*, le 27 mai (station locale).

3. Voir la 1<sup>re</sup> réponse.

4. Voir la 2<sup>e</sup> réponse.

5. Aucun.

6. Les frais de production étant imputables sur le budget général de ces émissions, il est impossible de donner cette précision.

7. Non.

8. John Lennon et sa femme, Yoko Ono, étaient au Canada à titre de candidats à l'admission. Comme il existait des doutes sur l'aptitude de M. Lennon à satisfaire aux exigences d'admission, une enquête spéciale

a été statuée en vertu de la loi sur l'immigration pour établir s'il pourrait être admis au pays. A la demande de M. Lennon, l'audition de cette enquête a été renvoyée à plus tard pour qu'il ait le temps de consulter un avocat. Entre-temps, il a été conditionnellement exempté de la surveillance des autorités de l'immigration. Cependant, avant l'enquête, M. Lennon a retiré sa demande et a quitté le Canada de son propre gré.

L'UNION DES INDIENS DE L'ONTARIO ET LE  
STATUT D'ORGANISME CHARITABLE

Question n° 2589—**L'hon. M. Lambert:**

1. A-t-on refusé à l'Union des Indiens de l'Ontario le statut d'organisme charitable aux fins de l'impôt sur le revenu en faisant valoir qu'elle vise par ses activités à «susciter des rapports plus étroits et une meilleure compréhension...», ce qu'on ne considère pas comme un but charitable?

2. A-t-on refusé à d'autres groupements le statut d'organisme charitable aux fins de l'impôt sur le revenu pour les mêmes motifs ou des motifs semblables, et dans l'affirmative, quels sont ces autres groupements?

3. A-t-on refusé à l'Union des Indiens de l'Ontario le statut d'organisme charitable aux fins de l'impôt sur le revenu en faisant valoir qu'elle vise «un but politique en faisant campagne pour obtenir des lois», ce qu'on ne considère pas comme un but charitable?

4. A-t-on refusé à d'autres groupements le statut d'organisme charitable aux fins de l'impôt sur le revenu pour les mêmes motifs ou des motifs semblables, et dans l'affirmative, quels sont ces autres groupements?

5. Le ministre envisage-t-il de modifier les critères qui servent à déterminer si les groupements qui en font la demande ont droit ou non au statut d'organismes charitables aux fins de l'impôt sur le revenu, afin d'aider les groupements comme l'Union des Indiens de l'Ontario?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national):** 1. Oui.

2. Ces renseignements ne sont pas disponibles.

3. Oui.

4. Ces renseignements ne sont pas disponibles.

5. Non, car il faudrait apporter une modification à la loi et c'est là une question de politique gouvernementale.

LES AÉROPORTS MUNIS DE DISPOSITIFS  
D'ATTERRISSAGE AUX INSTRUMENTS

Question n° 2598—**M. McCleave:**

Où sont situés les 29 aéroports qui vont recevoir des dispositifs d'atterrissage aux instruments, comme l'annonçait le ministre des Transports le 30 juin?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** On se propose actuellement d'installer les nouveaux systèmes d'atterrissage aux instruments au cours des cinq prochaines années aux endroits suivants: Aéroport inter-